

NOTE D'INFORMATION

CONCOURS TS – 2021

Réservé aux candidats en scolarité
du B.T.S. Métiers du géomètre-topographe
et de la modélisation numérique

ÉTAPES DU CONCOURS

La sélection a lieu en 2 étapes : admissibilité et admission. L'admissibilité (pré-sélection) se fait par examen du dossier scolaire. L'admission est prononcée après des épreuves écrites et orales.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les inscriptions au concours d'entrée s'effectuent sur le site www.esgt.cnam.fr à partir du lundi 18 janvier. Les documents demandés devront être adressés à l'ESGT, 1 boulevard Pythagore, 72000 LE MANS, au plus tard le :

Vendredi 26 mars 2021
(cachet de la poste faisant foi)

Tout dossier envoyé après cette date ne pourra pas être pris en considération. Il en sera de même pour tout dossier incomplet.

DROITS DE CONSTITUTION DE DOSSIER

Les droits de constitution du dossier sont fixés à **30 euros**. Les boursiers sont exonérés de ces droits (*fournir la notification de bourse*). Le règlement de ces droits s'effectue uniquement :

- par virement bancaire en mentionnant « concours ESGT » dans le motif du virement : voir relevé d'identité bancaire ci-dessous (*joindre le justificatif de virement au dossier*).

TRESOR PUBLIC		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements des quittances, etc...)			
Identifiant national de compte bancaire - RIB			
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
10071	75000	00001004182	47
IBAN (International Bank Account Number)		Domiciliation	
FR76 1007 1750 0000 0010 0418 247		TPPARIS	
Titulaire du compte :		BIC (Bank Identifier Code)	
RÉGIE D'AVANCES ET RECETTES DES EPN 292 RUE SAINT MARTIN 75141 PARIS CEDEX 03		TRPUFRP1	

ADMISSIBILITÉ

L'admissibilité est prononcée par un jury au vu des éléments suivants :

- Série du baccalauréat, notes et mention ;
- Résultats en BTS ;
- Connaissances de l'anglais (un relevé de TOEFL, LinguaSkill ou de TOEIC est recommandé) ;
- Fiche n°1 (évaluation des enseignants de BTS).

La liste des candidats admissibles sera publiée **le mardi 25 mai 2021 à partir de 15h00** sur le site web de l'école : www.esgt.cnam.fr. Les candidats seront également informés, par voie postale, de la décision du jury concernant leur admissibilité et, le cas échéant, recevront leur convocation aux épreuves d'admission.

ADMISSION

Les épreuves d'admission auront lieu dans les locaux de l'ESGT **du lundi 7 au vendredi 11 juin 2021**.

Les épreuves d'admission sont :

Matière	Épreuve écrite	Épreuve orale
Mathématiques	QCM : 1h	30 min sans préparation
Physique	QCM : 1h	30 min sans préparation
Topographie	QCM : 1h	30 min sans préparation
Français	Expression écrite : 2h30 Dictée : 30 min	-
Anglais	QCM : 2h	-
Entretien	-	Préparation : 30 min Entretien : 30 min

Pour les épreuves de mathématiques, de physique et de topographie, les programmes sont ceux du référentiel du BTS « Métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique ». Les candidats devront faire preuve d'une excellente connaissance de la **totalité** du programme officiel.

L'utilisation de tous documents est interdite dans toutes les épreuves. Le sujet indiquera si les calculatrices sont autorisées ou non.

Le jury d'entretien comprend au minimum trois membres représentant l'École et les professionnels (géomètres-experts, bureaux d'études, de topographie, administrations, collectivités territoriales, etc.). Cet entretien permet d'apprécier la motivation du candidat, son niveau de culture générale et son potentiel de futur ingénieur. En préparation à l'entretien, l'analyse d'un texte est demandée aux candidats.

RÉSULTATS

Les candidats admis sont classés. Ils intègrent l'École en fonction de leur rang de classement, du nombre de places disponibles et des désistements.

Les résultats seront publiés **le mardi 15 juin 2021 à partir de 12h00** et consultables sur le site web de l'École www.esgt.cnam.fr.

L'admission définitive est subordonnée à l'obtention du BTS. Les candidats admis au concours qui ne pourront pas justifier de leur réussite au BTS conserveront le bénéfice de leur admission pour un an.

DEMANDE DE BOURSES NATIONALES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les candidats concernés par l'attribution d'une bourse par le Crous sont invités à prendre leurs dispositions dès le mois de mars 2021 (demande en ligne sur le site du Crous).

ENSEIGNEMENT A L'ESGT

La scolarité est de 3 années. La première et la deuxième année comprennent deux semestres d'études, suivis d'une formation en entreprise obligatoire de 2 mois. La troisième année comprend un semestre d'études et un semestre pour le travail de fin d'études (préparation du mémoire d'ingénieur).

Une mobilité internationale de 2 mois minimum est obligatoire au cours de la scolarité.

Le régime des études est l'externat. Cours, travaux dirigés et travaux pratiques ont lieu à l'école. Des déplacements d'une demi-journée à plusieurs jours peuvent être programmés pour des visites d'étude ou des travaux de terrain.

DROITS DE SCOLARITÉ À L'ESGT

Les droits de scolarité payables annuellement par les élèves sont fixés pour l'ensemble des écoles publiques d'ingénieurs dépendant du ministère de l'Éducation nationale par un arrêté ministériel. Actuellement pour la scolarité 2020/2021, les frais de scolarité sont de **601** euros de droits ministériels + **200** euros de droits complémentaires. Les boursiers sont exonérés des droits ministériels.

En ce qui concerne les étudiants non ressortissants de l'un des États membres de l'Union Européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse, les frais de scolarités 2020/2021 sont de **3770** euros.